

Liste des délibérations du Conseil Municipal

Conformément à l'article L2121-25 du CGCT

Séance du 03.03.2023

Numéro d'ordre	Objet	Décision du Conseil Municipal
23C03_11	Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent	Approuvée à l'unanimité
23C03_12	Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal du Budget Principal de l'exercice 2022	Approuvée à l'unanimité
23C03_13	Examen et vote du Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2022	Approuvée à l'unanimité
2CB03_14	Affectation comptable des résultats de l'exercice 2022 en ce qui concerne la comptabilité principale	Approuvée à l'unanimité
23C03_15A 23C03_15B	Proposition de devis à prévoir en section d'investissement au budget primitif 2023 : reliures, aménagements de sécurité	Approuvée à l'unanimité
23C03_16	Attribution des subventions communales pour 2023	Approuvée à l'unanimité
23C03_17	Demande de subvention au Conseil Régional AURA au titre des équipements sportifs : Programme de travaux pour les vestiaires du stade concernant l'accessibilité des personnes en situation de handicap, la rénovation électrique et énergétique	Approuvée à l'unanimité
23C03_18	Demande de subvention à l'ONAC pour des travaux de réfection de la stèle « à nos morts pour la France » située au cimetière	Approuvée à l'unanimité
23C03_19	Proposition d'avenant n° 5 au marché de COLAS pour l'aménagement de la RD et du bourg – lot voirie	Approuvée à l'unanimité
23C03_20	Modification des statuts de Territoire d'énergie 63 (nouvelles compétences)	Approuvée à l'unanimité
23C03_21	Modification des statuts du SIASD de Lezoux : avis défavorable	Approuvée à l'unanimité
23C03_22	Projet de modification n°2 du PLUH de Billom Communauté : avis sur la nouvelle version de Janvier 2023	Approuvée à l'unanimité

Liste affichée et publiée sur le site internet de la collectivité www.bouzel.fr le 06.03.2023



Le Maire,
Suzanne DELARBRE

Pour information : Les nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements (ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021) ont été modifiées à compter du 1er juillet 2022.

En application de ces nouvelles dispositions nous communiquerons donc, dorénavant, dans la semaine qui suit la réunion du conseil, en lieu et place du compte-rendu, la liste des délibérations qui auront été prises.

Le procès-verbal, quant à lui, sera diffusé, seulement après sa validation lors du conseil suivant. Vous pourrez le retrouver sur le site internet www.bouzel.fr via les onglets « commune » « les actes réglementaires ».